



Projet d'Ordre du jour  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2026**

**16 h 30**

Mesdames, Messieurs,

**AVIS SPÉCIAL** vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une séance extraordinaire du conseil municipal est convoquée pour avoir lieu le **23 septembre 2026 à 16 h 30**.

L'ordre du jour de la séance extraordinaire comprend les points suivants :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Confirmation de la convocation de la présente séance extraordinaire

1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance

2. RÈGLEMENTATION

2.1 Résolution autorisant l'adoption du projet de Règlement numéro U-005-05 – Corrections de coquilles, omissions, erreurs ou éléments pouvant engendrer des contradictions ou incohérences relevés au règlement U-005 relatif au zonage

2.2 Avis de motion du Règlement numéro U-005-05 corrections de coquilles, omissions, erreurs ou éléments pouvant engendrer des contradictions ou incohérences relevés au règlement U-005 relatif au zonage

2.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement E-028-1 modifiant le règlement E-028 décrétant des travaux, des dépenses et un emprunt pour l'augmentation de la capacité de la station de traitement des eaux usées afin d'augmenter le montant de l'emprunt

3. ADMINISTRATION

3.1 Résolution autorisant l'octroi d'aides financières – Politique d'aide à l'élite sportive

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 22 septembre 2026

Le greffier,

MARTIN CHAPUT